

Conférence Environnementale pour la transition écologique 14 et 15 septembre 2012

<u>Table Ronde n° 2 :</u> Faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la Biodiversité

Contexte

Pour l'essentiel, les bilans et rapports sur la biodiversité établissent les éléments suivants :

- Les objectifs de protection et de reconquête de la biodiversité ont une assez bonne pertinence, il en va de même pour les éléments clefs de stratégie pour les atteindre ; cette appréciation vaut surtout pour le niveau national, demeure en théorie pour le niveau européen et est beaucoup plus incertaine au niveau mondial ;
- Des résultats ponctuels sont désormais atteints pour des espaces et/ou espèces remarquables, et des pratiques nouvelles de gestion intégrée de la biodiversité émergent ;
- Mais les tendances lourdes à la perte de biodiversité demeurent; les résultats des plans d'action thématiques sont rarement atteints ou incertains, et dans les territoires les déclinaisons pratiques s'avèrent souvent très tardives, remises en cause, « détricotées », voire désavouées dans les faits par des arbitrages et choix non explicitement débattus;

Pour la CGT, plusieurs raisons expliquent ce décalage, répété par cycles, objectifs/résultats. Et c'est en travaillant sur ces causes, sans tabou, que l'on peut avancer.

- le manque de moyens humains et de ressources dédiés à la gestion de la biodiversité au sens large, moyens publics / Etat, Etablissements publics administratifs ou scientifiques et techniques / Collectivités territoriales et établissements spécialisés comme les Parcs Naturels Régionaux /, comme de réseaux gestionnaires de milieux remarquables (par exemple les Réserves Naturelles);
- les contradictions entre les objectifs dédiés à la biodiversité et les pratiques dominantes agricoles, forestières, d'étalement urbain, touristiques, d'extraction de matériaux... ne relèvent pas seulement des défauts d'une planification ou du manque de « courage » des autorités publiques, mais bien des critères de rendement financier de court terme des décideurs ; à ce titre, les stratégies de « compensation » biodiversité s'apparentent de plus en plus à du verdissement d'image commercial, avec l'alibi du calcul (en cours) des externalités négatives à intégrer ou celui du « signal prix » des fonctions de la biodiversité, sans pour autant inverser les tendances lourdes ;
- Dans différents domaines liés à la biodiversité les groupes de pressions de tous ordres, les difficultés du statut de l'expertise ou l'appel aux bonnes volontés individuelles ne permettent pas encore le débat démocratique. Pour favoriser le débat citoyen indispensable aux décisions de tous ordres concernant la reconquête, la gestion ou l'appauvrissement de la biodiversité, le suivi de la biodiversité doit être accessible au plus grand nombre de nos concitoyens, avec un système performant d'informations suivies dans le temps sur la nature et les paysages (SINP) aux échelles territoriales pertinentes

Propositions de la CGT

• Moyens humains et financiers de l'Etat et de ses établissements publics : une question de crédibilité.

L'engagement gouvernemental repris par le Parlement dans la loi grenelle consistait à porter le budget annuel de l'Etat pour la biodiversité à au moins 300 millions d'€ / an d'ici 2012 Or celui-ci devrait atteindre au maximum en 2012, 270 M€ (il aura ainsi augmenté d'environ 30 M€ en 3 ans, œ budget incluant 15 M€ pour le domaine public fluvial et 5M€ pour l'eau). Les collectivités territoriales, quant à elles, consacrent environ 850 M€/an à la biodiversité.

1/ Nous demandons que les 300 M€/an soient obtenus... en2013.

Si on devait en rester à 270 M€/an dans le projet de budget triennal 2013-2015, il y aurait un recul considérable, avec aggravation du décalage missions/moyens pour répondre aux actions classiques et nouvelles...

En outre dans cette perspective, l'idée de créer une Agence nationale Biodiversité présenterait alors un risque aggravé de « redéploiement permanent » entre différents établissements publics spécialisés par le ministère chargé du Budget, par-dessus leurs conseils d'administrations... En essayant de mettre la main sur les 2,2 Milliards d'euros/an des crédits des Agences de l'eau (fiscalité produit des redevances acquittées à 80 % par les consommateurs domestiques).

Les effectifs chargés de l'ensemble des missions biodiversité et les crédits d'Etat (DEB, DREAL et DTT ou DDTM...), ceux des établissements publics comme les Parcs Nationaux, l'ONCFS (faune sauvage), l'ONEMA (milieux aquatiques), CERL (conservatoire du Littoral), MNHN (Muséum) ou l'ONF ne doivent en aucun cas être réduits. Comme cela a commencé avec la RGPP à partir de 2011, y compris pour des services ou établissements biodiversité pourtant « prioritaires » dans les redéploiements... C'est un minimum pour être à la hauteur des ambitions de reconquête.

2/ Au même titre que ceux de la justice et du ministère de l'intérieur... les services publics techniques de terrain chargés de la police de l'environnement doivent être renforcés et l'action de leurs agents respectée!

Par exemple, le réseau des réserves naturelles nationales de France (**RNF**) alerte sur les conséquences du gel budgétaire des crédits Etat déjà subi en 2012 (-6 %) et sur les besoins de crédits 2013 au minimum de 21,3 M€ (hors missions d'animation et hors dotationRNF).

Autre exemple : créé il y a 6 ans, l'établissement public chargé de concrétiser l'engagement de **créer 10 Parcs Marins d'ici 2012** (Grenelle Environnement et Mer), **l'AAMP Agence des Aires Marines Protégées,** a pu se développer. Mais elle atteint son plafond total d'emplois de 120 Equivalents Temps Plein (ETP) bien insuffisant (60 titulaires, 60 CDD et 20 autres CDD « hors plafond »). Or l'Agence a déjà engagé l'essentiel de ses crédits annuels 2012 dès la fin juin (20 M€). Et surtout, seuls 3 Parcs fonctionnent en 2012 avec la répartition des effectifs suivants sur le total : Mer d'Iroise créé en 2007 (25 ETP), Mayotte (9 ETP), Golfe du Lion Cerbère/Banyuls (7 ETP)...

• Outils et cohérence

3/ Renforcement de l'Observatoire National de la Biodiversité : Inventaires et suivis, Base de données, Système d'Informations sur la Nature et les Paysages (SINP) amélioré, recherche et prospective, liens avec les milieux aquatiques et le réchauffement climatique appuyé par un pôle d'Ingénierie publique.

4/ Développement de l'animation et de l'éducation à l'environnement à tous les niveaux pour la prévention et la sensibilisation à la biodiversité, à la préservation de l'eau : généralisation de postes d'animateurs biodiversité avec des emplois statutaires durables, renforcement de la formation des enseignants sur la biodiversité.

5/ Il est impératif qu'une volonté politique de préserver la biodiversité et les eaux soit impulsée à tous les niveaux de la République. L'Etat et les collectivités territoriales doivent être exemplaires et **faire respecter la Loi et le Code de l'Environnement à tous les décideurs.** Cela passe par des garanties d'évaluation et d'instruction indépendantes des pressions et par une plus grande transparence dans les procédures d'autorisation ainsi que dans la participation du public et des salariés aux débats préalables aux décisions.

6/ Le développement des énergies renouvelables ne saurait se réaliser au détriment des milieux naturels : continuité écologique des cours d'eau, localisation des parcs éoliens, ...

7/ La Trame Verte et Bleue doit devenir l'outil moderne d'aménagement du territoire, protégeant ou régénérant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques : des moyens financiers doivent lui être consacrés, son opposabilité juridique établie, ses principes expliqués à toutes et à tous.

• Pour des pratiques agricoles et forestières durables

8/ La nouvelle politique agricole commune de l'Union Européenne est en cours de négociations. Avec d'autres, la France doit peser de tout son poids pour réorienter l'agriculture européenne et ses financements, vers une agriculture créatrice d'emplois et régénératrice de la nature.

Cela exige des mesures agro-environnementales à développer : programme national de plantation de haies et de bandes enherbées, conversion massive à l'agriculture biologique, le développement d'une agriculture extensive dans les territoires porteuse d'emplois rémunérateurs.

Pour la biodiversité, il faut faire reculer le poids des exigences de la rentabilité financière à l'hectare cultivé.

9/ Pour les forêts, la politique productiviste profitant à certaines multinationales, doit être immédiatement stoppée à l'ONF. Le contrat Etat-ONF 2012-2017 du précédent gouvernement, qui transforme l'ONF en machine à rentabiliser le bois, doit être suspendu par le Gouvernement et renégocié avec les syndicats et tous les acteurs.

La Gestion patrimoniale établie par le Code Forestier doit être réinstaurée, car la Forêt se gère à long terme. Elle doit garder son rôle social, culturel ainsi que son rôle fondamental de réservoir de Biodiversité. Cela nécessite des emplois forestiers qualifiés et en nombre suffisant.

• Gouvernance / loi cadre

10/ La Loi-cadre sur la Biodiversité pourrait intégrer la notion de protection des arbres (arbres remarquables, arbres d'alignement...) qui reste encore défaillante dans le Code de l'Environnement.

La cgt est favorable à une simplification des instances de concertation sur la biodiversité. Cette orientation repose sur plusieurs motifs : mieux associer toutes les parties prenantes dans une gouvernance à 5 instaurée par le Grenelle pour nourrir les débats et avis, contribuer à l'ancrage des stratégies dans les territoires et gagner en cohérence, en efficacité et en lisibilité.

11/ Une instance « unique » nationale, déclinée dans chaque région, permettrait de tenir les fonctions consultatives nécessaires pour la préservation des espèces et des espaces protégés, le suivi de la SNB, la mise en place d'un réseau selon la stratégie de création des aires protégées et de corridors écologiques

(TVB, SCAP terrestre, etc.) et le suivi de l'application de Natura 2000 (évaluation des sites, désignation et gestion, etc.). L'évaluation régulière des résultats et des moyens y serait également débattue.

• Les enjeux de l'eau

Les fonctions du cycle de l'eau et la qualité des milieux aquatiques et humides constituent des piliers essentiels pour la biodiversité. La CGT mène, avec d'autres, la campagne européenne « l'eau un droit humain » initiée par la fédération européenne des services publics. La conférence des 14 et 15 septembre 2012 ne peut traiter tous les thèmes du Développement Durable.

12/ Dans le cadre du processus de conférences annuelles, nous proposons d'acter ici que la Conférence Environnementale de 2013 soit notamment consacrée aux questions de l'eau.